



Bonjour,

La restauration collective, modèle social qui nourrit des millions de citoyens chaque jour, **repose sur un fragile équilibre**.

La crise sanitaire, puis une période de forte inflation, ont entraîné une divergence entre les indices INSEE utilisés pour la revalorisation des prix des prestations de la restauration collective et l'évolution réelle du coût du travail et des prix des matières premières.

Pour répondre à cette réalité qui fragilise leur modèle économique, les entreprises de la restauration collective ont donc travaillé à un index de révision des prix, co-construit pendant plus d'un an et demi en partenariat avec la **Direction des Affaires Juridiques des ministères économiques et financiers et l'INSEE**, qui l'ont validé.

Deux index sont désormais disponibles pour toutes les entreprises de la restauration collective, aussi bien pour les services de **restauration sur place** que pour ceux de la **restauration livrée**. Ils sont mis à jour mensuellement, publics et accessibles sur la page dédiée du site du SNRC : <https://www.snrc.fr/lindice-du-secteur-de-la-restauration-collective/>

L'objectif de cet indice est d'intégrer de façon objective dans les contrats les évolutions à la hausse ou à la baisse du coût du travail et des matières premières. C'est un outil majeur au service de la pérennité de ce modèle socialement responsable, au service d'une alimentation saine, sûre et durable.

Cet index est à disposition de l'ensemble des entreprises de restauration collective pour mieux intégrer l'évolution des coûts dans leurs relations commerciales avec leurs clients.

Pour découvrir comment intégrer cet index dans un contrat de la commande publique en cours ou dans un contrat en cours, hors commande publique, rendez-vous [sur la page dédiée](#) ou n'hésitez pas à nous contacter.

Nous restons à votre entière disposition pour toute précision sur les modalités de construction ou de mise en place de ces index.